## Bureau du 13 janvier 2003

## Décision n° B-2003-1032

commune (s): Saint Genis Laval

objet : Cession, à la SCI Clos de Gadagne, d'une parcelle de terrain située avenue de Gadagne

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière -

Service opérationnel - Subdivision sud

## Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 décembre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose de céder une parcelle de terrain de 141 mètres carrés située avenue de Gadagne à Saint Genis Laval, à la SCI Clos de Gadagne qui souhaite l'incorporer à sa propriété contiguë.

Ce terrain constitue un délaissé inconstructible, inaccessible par la Communauté urbaine, et serait donc rapidement envahi de végétation sauvage car il résulte d'un léger décalage entre la limite théorique de l'avenue de Gadagne avant travaux et l'emprise réelle après travaux.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, ladite parcelle serait vendue au prix de 8 178 €, conforme à l'avis du service des domaines ;

Vu ledit dossier;

Vu la délibération du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

## DECIDE

- 1° Autorise monsieur le président à prendre toutes dispositions en vue de cette cession aux conditions susindiquées, notamment à signer, le moment venu, l'acte authentique à intervenir.
- 2° La somme à encaisser sur l'exercice 2003 sera inscrite sur les crédits du budget principal de la Communauté urbaine :
- produit de la cession : 8 178 € en recettes compte 775 100 fonction 820 opération 0027,
- sortie du bien du patrimoine communautaire : 7 611,06 € en dépenses compte 675 100 fonction 820 et en recettes compte 211 200 fonction 820 opération 0027,
- plus-value réalisée : 566,94 € en dépenses compte 676 100 fonction 01 et en recettes compte 192 000 fonction 01.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme, le président, pour le président, 2 B-2003-1032